

## PLAN DE COURS

**HIS2250-40**

Numéro du cours

**INTRODUCTION À L'HISTOIRE DE L'EUROPE MODERNE**

Titre du cours

**H-2021**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE ET ZOOM**

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**GAVARD LOUISE**

Nom et prénom

[CLIQUEZ ICI](#)

Poste

**[gavard.louise@uqam.ca](mailto:gavard.louise@uqam.ca)**

Courriel

[CLIQUEZ ICI](#)

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur ZOOM : le jeudi de 12h30 à 13h30 ; en tout temps par courriel à mon adresse UQAM. Notez que je ne réponds qu'aux messages provenant de votre adresse @courrier.uqam.ca

### TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	2
	3.1 Formules pédagogiques .....	2
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	3
5	Calendrier du cours, contenu & lectures .....	4
6	Modalités du cours .....	5
	6.1 Modalités de participation au cours .....	5
	6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	5
	6.3 Modalités de remise des travaux .....	5
	6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens.....	5
	6.5 Modalités d'évaluation de la langue.....	5
	6.6 Modalités d'évaluation des enseignements .....	5
7	Bibliographie – DOCUMENTATION OBLIGATOIRE .....	6
8	Références.....	7
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	7
	8.2 Document et Informations additionnelles.....	8
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	9
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	10
	8.5 Compétences.....	11

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Cours d'introduction aux principaux traits et à l'évolution de l'Europe entre le milieu du XVe siècle et la fin des guerres napoléoniennes: les cadres de la vie matérielle et économique; les structures sociales; les formes et les cadres de la vie politique; la Renaissance et la Réforme; l'expansion de l'Europe et les grandes découvertes; l'absolutisme dans ses dimensions sociales, politiques, idéologiques et culturelles au XVIIe siècle; science, rationalisme et religion à l'âge classique; les grands changements au XVIIIe siècle: essor économique et démographique; le mouvement des Lumières; les crises des anciens régimes et l'ère des révolutions, 1760-1815: la Révolution américaine, la Révolution française, l'Empire napoléonien et l'Europe. Initiation aux instruments de travail, aux sources de documentation et à l'historiographie.

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Cours obligatoire suivi généralement durant la première année d'étude au premier cycle en histoire, selon le programme...

Durant la période qui commence vers 1450 et se termine en 1815, on assiste à l'effritement progressif des structures qui caractérisaient la société médiévale et la vision du monde qui y correspond. Des phénomènes de divers ordres contribuent à cette érosion. Les grandes découvertes géographiques, par exemple, élargissent les horizons européens et marquent le coup d'envoi de l'expansion européenne ; l'augmentation de la production et de l'échange, les conditions nouvelles qui structurent ces activités, l'essor du capitalisme commercial transforment en profondeur les structures sociales ; la Réforme protestante marque la fin de l'unité chrétienne et religieuse ; le renforcement de l'État modifie la nature des différentes couches ou classes sociales et les rapports qu'elles entretiennent avec celui-ci ; le développement de la libre pensée et de la pensée scientifique ébranle la perception théocentrique du monde qui domine au Moyen Âge.

Les sociétés européennes de 1780-1815, sous l'action de ces facteurs, diffèrent de celles de 1450-1500 tant dans leurs structures internes que par la domination européenne sur le reste du monde. Toutefois, cette «modernité» doit être nuancée car elles présentent encore des traits anciens : l'agriculture domine massivement l'économie ; la noblesse, l'aristocratie et la paysannerie continuent d'exister ; l'État, en dépit de ses efforts de consolidation, se bute aux anciennes structures administratives ; le fait religieux persiste malgré l'essor de la pensée rationnelle et scientifique.

À la fin du cours, les étudiantes et étudiants seront, entre autres, en mesure de :

- Comprendre les transformations et les mutations, parfois tout en nuances, qui surviennent dans les diverses sphères de la société (politique, économique, intellectuelle, etc.) ;
- Distinguer les types de gouvernements qui émergent au cours de la période et d'en saisir les spécificités ;
- Utiliser à propos les concepts et les notions tels que : absolutisme, despotisme éclairé, mercantilisme, Renaissance, rationalisme, empirisme, calvinisme, luthéranisme, etc. ;
- Développer les premières étapes d'une dissertation : l'élaboration d'une problématique et d'une hypothèse et la recherche bibliographique idoïne.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les rencontres hebdomadaires seront consacrées essentiellement aux cours magistraux sur Zoom en mode synchrone, c'est-à-dire en direct. Aucun enregistrement ne sera fait des cours, vous devez donc y assister. Pour vous préparer adéquatement à ces rencontres, vous devez absolument consulter les cartes, lire les textes ou les fiches indiqués dans le calendrier à la p. 3-4 du plan de cours : les fiches sont celles du manuel, les textes, carte-s, les documents, etc., sont dans le recueil. À 3 occasions, le 4 février, le 1<sup>er</sup> et le 15 avril, nous aurons des ateliers d'une heure à la fin du cours. Le groupe sera divisé en deux, en suivant l'ordre alphabétique. Un groupe demeurera dans la salle Zoom du cours et l'autre se réunira dans une autre salle. Cette procédure facilitera l'animation des ateliers, les échanges et l'étude des documents et des sources.

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La crise sanitaire ainsi que les directives gouvernementales font que le cours sera offert uniquement en ligne.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : exercices, ateliers, examens <b>PROPOSITION À CONFIRMER</b>	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen dissertatif	20 %	11 février
4 ou 5 ateliers dont 3 sont évalués à 5 %	15 %	4 fév., 1 <sup>er</sup> avril & 15 avril
Recherche bibliographique	20 %	25 fév.
Examen final mixte 3h00	35 %	22 avril
Participations aux cours	10 %	

**Examen dissertatif** : examen d'une durée de 1h30 sur Moodle & ayant pour objet l'élaboration d'une réponse structurée à une question à développement. La semaine précédente, je vous donne 2 ou 3 questions à travailler et lors de l'examen j'en choisis une. Votre réponse vise à mesurer votre capacité à acquérir des connaissances. Elle doit également respecter les normes d'écriture d'un texte historique, notamment celles d'être situé dans le temps & alimenter de données empiriques.

**Ateliers** : échanges en plus petits groupes qui visent à approfondir par la discussion la compréhension des documents et des textes à l'étude. À ces occasions, la classe est divisée 3 groupes, deux étudiantes m'épauleront à titre de monitrice pour les ateliers. À la fin de 3 des ateliers, à 16h45 vous aurez 15 minutes pour vous brancher à Moodle et répondre à 2 questions exigeant de courtes réponses et portant sur la matière vue en atelier. Prenez note que votre présence aux ateliers est obligatoire.

**Recherche bibliographique** : vous aurez à produire une bibliographie sur un sujet que vous aurez choisi, qu'il s'agisse d'un personnage historique (Luther, Érasme...), d'un événement important (la Réforme, la *Glorious Revolution*, la Guerre de Trente Ans, etc.), d'un métier exercé durant la période moderne (tisserand, chapelière, etc.) ou d'un produit de « consommation » ancien (par exemple le sel) ou nouveau (par exemple le café). Pour produire ce travail, vous emploierez la méthode de l'entonnoir (voir les consignes de la recherche bibliographique sur Moodle) et présenterez une liste de cinq références bibliographiques appropriées : un article d'encyclopédie reconnue et réputée, une monographie et, trois articles de revues savantes que vous aurez trouvés grâce à la consultation de bases de données disponible à la bibliothèque de l'UQAM. La recherche a pour but l'élaboration d'une problématique pertinente & d'une hypothèse valable. L'une et l'autre seront le fruit de vos lectures & le cœur de votre recherche. **Vous remettrez votre recherche sur Moodle en format Word. Pour plus d'informations consultez également la feuille de consignes sur Moodle.**

**Examen final mixte** : cet examen sera disponible pendant 3 heures sur Moodle le 22 avril. Il est composé de divers types de questions : à développement, objectives (i.e. exigeant des réponses brèves à des questions précises, ne pas confondre ce type de question avec celle à choix multiples) etc.. Il s'agit d'évaluer le degré d'appropriation des savoirs présentés en classe, des exposés magistraux et des ateliers. Autrement dit, toute la matière vue en classe est objet à question.

**Participation aux cours durant tout le trimestre** : le bon déroulement de ce cours en ligne repose en partie sur vous. Votre participation & votre préparation aux cours tout comme votre présence constituent des éléments clés de son succès. Ainsi, 10 % de la note globale y est consacré.

## 5 CALENDRIER DU COURS, CONTENU & LECTURES

Cours & date	Contenu	Lectures préalables Fiches Hélié
Cours 1 14 janv.	Présentation du cours : l'Europe au début des Temps modernes.	<b>Manuel</b> : fiches # 1-2, 6 <b>Recueil</b> : cartes # 2-7
Cours 2 21 janv.	Grandes découvertes, essor du capitalisme et âge d'or de l'Espagne.	<b>Manuel</b> : fiches # 9, 12-13 <b>Recueil</b> : cartes # 8-14 ; textes # 1-2
Cours 3 28 janv.	Humanisme et Renaissance.	<b>Manuel</b> : fiches # 3, 8 <b>Recueil</b> : cartes # 15-16 ; textes # 3-4
Cours 4 4 fév.	Naissance et diffusion de la Réforme. <b>Atelier 1 : voir recueil p. 126-139.</b>	<b>Manuel</b> : fiches # 4-5, 10 <b>Recueil</b> : carte # 17 ; texte # 5
Cours 5 11 fév.	<b>Examen dissertatif (1h30)</b> Temps troubles, conflits européens et nationaux.	<b>Manuel</b> : fiches # 18-20 <b>Recueil</b> : cartes # 18-22
Cours 6 18 fév.	Politique, économie et société : France.	<b>Manuel</b> : fiches # 7, 14, 21-23 <b>Recueil</b> : cartes # 23-24
Cours 7 25 fév.	Politique, économie et société : Angleterre. <b>Remise de la recherche bibliographique</b>	<b>Manuel</b> : fiches # 15, 24 <b>Recueil</b> : cartes # 25-25a ; textes # 6
Cours 8 4 mars	<b>SEMAINE DE LECTURE</b>	<b>Manuel</b> : fiches oubliées <b>Recueil</b> : <i>idem</i> cartes, textes, documents
Cours 9 11 mars	Politique, économie et société : des Pays-Bas aux Provinces-Unies. <b>Atelier 1.1 : voir recueil p. 117-125.</b>	<b>Manuel</b> : fiche # 16, 37 <b>Recueil</b> : carte # 26-26b ; texte #13
Cours 10 18 mars	Révolution scientifique et philosophique au XVII <sup>e</sup> siècle.	<b>Manuel</b> : fiche # 27 <b>Recueil</b> : texte # 7
Cours 11 25 mars	Croissance et transformations économique, sociale et politique au XVIII <sup>e</sup> siècle.	<b>Manuel</b> : fiches 28, 30-31, 33-35, 42 <b>Recueil</b> : cartes # 27-29 ; textes # 8-9
Cours 12 1 avril	Mouvement des Lumières. <b>Atelier 2 : voir recueil p. 140-150.</b>	<b>Manuel</b> : fiche # 29 <b>Recueil</b> : cartes # 30-31 ; texte # 10
Cours 13 8 avril	Crises de l'Ancien régime.	<b>Manuel</b> : fiche # 32 <b>Recueil</b> : textes # 11-12
Cours 14 15 avril	Révolution française et l'Europe. <b>Atelier 3 : voir recueil p. 151-154 p-ê cours précédent...</b>	<b>Manuel</b> : fiches # 43-45 <b>Recueil</b> : cartes # 32-39
Cours 15 22 avril	<b>Examen final en classe (3h.)</b>	

## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Pour réussir ce cours, votre présence aux **séances magistrales** diffusées en **mode synchrone** (en direct) est à toute fin pratique obligatoire, tout comme votre participation aux ateliers. Il est également indispensable que vous fassiez les lectures qui sont au programme et qui sont indiquées dans le calendrier du cours. Qu'il s'agisse de cartes, de schémas, de textes, de fiches, d'articles, etc., tous ces documents doivent être travaillés avant le cours. Cela s'avère essentiel parce que ces matériaux fourniront une base solide sur laquelle les cours magistraux et les ateliers s'appuieront. Si vous ne lisez pas et brillez par votre absence au cours, cela aura nécessairement des répercussions sur votre réussite.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident grave, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#)

L'examen final se déroulera sur Moodle et toute demande de reprise impliquera le dépôt de pièces justificatives vérifiables au plus tard 3 jours après la tenue de l'examen. L'enseignante jugera la validité de la demande.

Les Règlements pédagogiques du département d'histoire soulignent, entre autres, que «pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues»; cela signifie que vous devez produire tous les travaux exigés. **Si, par exemple, vous ne remettez pas la recherche bibliographique ou décidez de ne pas participer aux ateliers, vous échouez le cours.**

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

**Durant le trimestre, les évaluations faites sur Moodle pourront être consultées sur Moodle, vous recevrez un courriel vous indiquant le moment où les corrections seront terminées et disponibles.**

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE – DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

La bibliographie du cours est incluse dans le recueil de textes.

Vous devez vous procurer à la COOP-UQAM :

- a) le **manuel** de Jérôme Hélie, *Petit Atlas historique des Temps Modernes*, Paris, Armand Colin, collection «U», série «Petit Atlas Historique», 3<sup>e</sup> édition, 2016 ;
- b) le **recueil de textes** portant le **sigle** du cours **HIS-2250**. Vous y trouverez, outre la bibliographie, les cartes, les textes, les documents, etc., à travailler pour les cours et les ateliers.

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### **Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :**

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### **Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :**

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### **Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :**

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>



### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant-e-s en enseignement)

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</li> </ul>	Consolidation	<p>Examens dissertatif et final</p> <p>Ateliers de discussion et d'étude</p> <p>Participation aux cours</p>
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</li> </ul>	Maîtrise	Toutes les évaluations
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</li> </ul>	Consolidation	Idem
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</li> <li>- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</li> <li>- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</li> </ul>	Consolidation	<p>Examens dissertatif et final</p> <p>Recherche bibliographique</p> <p>Ateliers de discussion et d'étude</p> <p>Participation aux cours</p>